

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 octobre 2024

Seconde convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 17 octobre 2024 et d'un ordre du jour inchangé.

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20241023-DEL23102024_03-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 1

Présents (7) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur

Excusés (6) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
François Diot, Conseiller Municipal
Roger Clay, Administrateur
Michèle Roy, Administratrice

DEL23102024-03

CONVENTION ENTRE LE CCAS DE NEVERS ET LA STRUCTURE PROMOTION SANTE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – ANTENNE DE LA NIEVRE - MALETTE PAPIILLON -

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le projet porté par Promotion Santé Bourgogne Franche-Comté – Antenne de la Nièvre de co-construire la mallette PAPIILLON (Pour l'Accompagnement des familles du territoire Nivernais),

Considérant l'expérience et l'expertise du PRE et ses possibilités à mobiliser les parents pour leur participation à la construction de cet outil,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider les termes de la convention proposée entre le CCAS de Nevers et Promotion Santé Bourgogne Franche-Comté – Antenne de la Nièvre qui prévoit les modalités de travail commun dans le cadre du projet PAPIILLON, à réaliser d'ici le 31/12/2026,
- D'autoriser le Président à signer cette convention et tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 8 voix (dont 1 procuration).

**La Vice-Présidente
Martine Mazoyer**

